

AIDES AUX APPRENTIS

AIDES DE LA PRO BTP

Allocation pour financer le permis B

L'apprenti doit être adhérent à la PRO BTP, inscrit dans une école de conduite et dépendre fiscalement d'un foyer dont les ressources annuelles ne dépassent pas 25 000 €.

Prêt à 1 % pour l'achat d'un premier véhicule

L'apprenti doit être adhérent à la PRO BTP, majeur et ne pas être déjà propriétaire d'un véhicule.

Assurance personnelle & logement : ASSUR JEUNES

La formule personnelle à 25 € /an (assurance personnelle).

La formule tous risques à partir de 52 € /an (assurance personnelle + assurance logement).

Aides financières pour les jeunes en difficulté

Ces aides sont octroyées lorsqu'un jeune est confronté à une surcharge financière passagère qui risque de le contraindre à mettre fin à sa formation.

Les séjours «groupe» BTP vacances

Plus d'informations sur : www.probtp.com

AIDES DE LA RÉGION

Une aide à la mobilité est octroyée par la Région au CFA dans le but d'accompagner les apprentis dans leur formation.

1^{er} équipement : La Région participe à l'achat du premier équipement des apprentis.

Permis de conduire : Apprenti en dernière année de niveau V (CAP) : 500 € versés directement à l'apprenti inscrit dans une auto-école agréée et labellisée «Permis à 1 €».